

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20250411-DELCM_AVR1-BF

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 13

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Delib n°1

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE SERVANT et des budgets annexes
ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de SERVANT et des budgets annexes ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Vu le Compte Financier Unique de la commune de SERVANT et des budgets annexes;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

55300 - SERVANT Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-172 262,71	0,00	165 052,83	0,00	-7 209,88
Fonctionnement	459 979,41	172 262,71	134 504,84	0,00	422 221,54
TOTAL I	287 716,70	172 262,71	299 557,67	0,00	415 011,66
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55301-SERVANT LOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	181,68	0,00	0,00	0,00	181,68
Fonctionnement	9 362,32	0,00	36 313,68	0,00	45 676,00
Sous-Total	9 544,00	0,00	36 313,68	0,00	45 857,68
TOTAL II	9 544,00	0,00	36 313,68	0,00	45 857,68
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55304-SERVANT ASST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	21 696,80	0,00	-10 472,17	0,00	11 224,63
Fonctionnement	-1 282,36	0,00	-3 025,25	0,00	-4 307,61
Sous-Total	20 414,44	0,00	-13 497,42	0,00	6 917,02
TOTAL III	20 414,44	0,00	-13 497,42	0,00	6 917,02
TOTAL I + II + III	317 675,14	172 262,71	322 373,93	0,00	467 786,36

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 VOIX (10 présents et 4 procurations),
 Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SERVANT
 et des budgets annexes ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT

- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à
 l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Sylvain DURIN



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 063-216304196-20250411-DELCM_AV2-BF

SLO

63419

Code INSEE

**MAIRIE SERVANT
COMMUNE DE SERVANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres exprimés :	14
VOTES :	
☒ Pour : Contre : Abstentions :	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	134 504,84
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	287 716,70
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	422 221,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 209,88
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 209,88
AFFECTATION =C. = G. + H.	422 221,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	422 221,54
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le M. DURIN SYLVAIN, MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 063-216304196-20250411-DELCM_AV2-BF

SLO

63419

Code INSEE

ASSAINISSEMENT SERVANT
ASSAINISSEMENT SERVANTEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres présents :

10

Nombre de membres exprimés :

14

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

14

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 025,25
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	-1 282,36
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-4 307,61
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	11 224,63
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-4 307,61

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le M. DURIN SYLVAIN, MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. Je



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 3

Objet : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur sur la commune et propose de ne pas les modifier pour l'année 2025 à savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	34.98 %
Taxe foncière sur le non bâti :	78.34 %
Taxe d'habitation :	9.97 %

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 4

Objet : : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des subventions accordées aux associations comme suit :

Association sportive Servantaise	1 000,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Les p'tits loups de Servant	1 200,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	500,00 €
Enfer des Combrailles	500,00 €
Club de l'Amitié	1 000,00 €
Couleurs campagne	400,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
Dynamic club	100,00 €
Carp Team	500,00 €

TOTAL 7 200,00 €

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 5

Objet : **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Budget principal : il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 492 820.66 € et en section d'investissement à 2 289 165.99 €.

Budget assainissement : il s'équilibre en section de fonctionnement à 28 401.61€ et en section d'investissement à 25 265.63 €.

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 6

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu de la période estivale pour la surveillance du plan d'eau, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de surveillant de baignade à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois, à compter du 4 juillet 2025.

Cet agent assurera des fonctions de surveillant de balayage pendant une durée hebdomadaire de service de trente-cinq heures, soit 35/35^{ème}).

Il devra justifier du des diplômes BNSSA et du PSC 1.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE cette création d'emploi non permanent pour un accroissement saisonnier,
- AUTORISE l'exécutif à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 7

OBJET : LA COULEE VERTE DE SERVANT

La commune de Servant travaille depuis deux ans sur la requalification de sa traversée de bourg. Ce projet consiste à la renaturation des espaces public aux abords de la RD 18 – RD 92 et plusieurs voies communales.

Le Conseil départemental est partenaire de cette opération et assure la mission de maîtrise d'œuvre. L'élaboration du dossier de consultation des entreprises afin de lancer l'appel d'offres est en cours.

Pour rappel, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Etude AVP Atelier du Rouget	19 800 €	Conseil régional	400 000 €
	4 500 €	CD 63 voirie départementale	230 000 €
Travaux voirie départementales	184 968 €	Conseil départemental FIC 2025	40 279 €
Lot 1 Travaux voirie communales	613 200 €	FEDER	101 100 €
		Agence de l'Eau	50 000 €
Lot 2 Travaux maçonnerie	234 700 €	Fonds Vert	143 195 €
Lot 3 Travaux paysagers	101 100 €	TOTAL subvention publique	964 574 €
Aléas 5 % des travaux	47 450 €	Autofinancement	241 144 €
TOTAL	1 205 718 €	TOTAL	1 205 718 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le lancement de cette opération,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel,
- VALIDE l'estimation prévisionnelle des marchés,
- AUTORISE le lancement de l'appel d'offres,
- AUTORISE l'exécutif à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 8

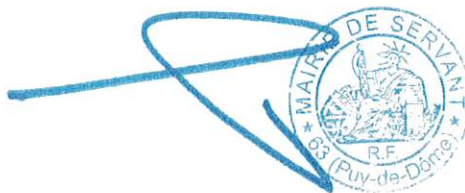
OBJET : BARRAGE LA PRADE – RAPPORT D'AUSCULTATION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire des propriétaires de barrage de réaliser tous les 5 ans un rapport un rapport d'auscultation (analyse des visites et mesures du barrage) par un bureau d'études agréé. Un devis a été obtenu auprès du bureau d'études SOMIVAL INGENIERIE – 68 rue des Courtiaux – 63000 CLERMONT-FERRAND. Ce dernier propose un rapport d'auscultation pour un coût de 2 725 euros HT, soit 3 270.00 euros TTC. Le Maire propose de valider cette offre.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 9

OBJET : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR UNE MINE DE LITHIUM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'enquête publique du projet EMILI du Groupe IMERYS s'est déroulée du jeudi 27 février 2025 à partir de 9h jusqu'au lundi 31 mars inclus, à 12h. Le dossier d'enquête a été disponible pendant l'ensemble de l'enquête en mairie et libre d'accès. Très peu d'administrés sont venus prendre connaissance du dossier dans sa globalité malgré une communication importante et une permanence en mairie le 6 mars de 14h à 17h par les membres de la commission d'enquête qui étaient là pour recevoir les observations orales ou écrites du public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal doit exprimer son avis sur ce dossier.

Les membres du Conseil, après discussion et analyse du projet se prononcent favorable au projet de développement de l'usine pilote de concentration de lithium du Groupe IMERYS prévue sur les communes d'Echassières et de Saint-Victor.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 063-216304196-20250411-DELCM_AVR9-DE



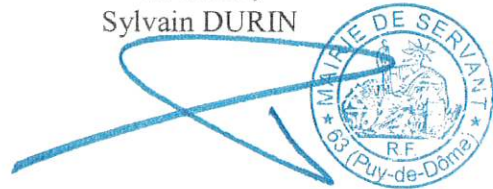
En effet, le registre d'enquête publique n'a recueilli aucun questionnaire ou avis défavorable du public sur ce projet. C'est pourquoi un avis favorable du Conseil municipal est proposé. Ce projet peut permettre le développement du bassin de vie de la commune de Servant notamment sur l'économie – l'emploi – l'habitat – les services et la mobilité.

Par ailleurs, le développement du lithium français est une nécessité afin de développer l'autonomie française sur ce marché en pleine croissance, qui est actuellement très éloigné et qui se fait parfois dans des conditions de travail et environnementales bien en deçà des normes françaises.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 063-216304196-20250411-DELCM2025_10AVR-DE

S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 10

OBJET : DEMANDE D'UN BARNUM CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, du nouveau dispositif « Obtenir un barnum au profit des associations de ma commune » lancé par la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Il s'agit d'un barnum de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de notre territoire. Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Le Maire propose de solliciter la région sur ce dispositif.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 11

OBJET : AVENANT N°1 LOT 1 DUBOSCLARD MARCHE PUBLIC TRAVAUX DU MULTISERVICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux du multiservice avancent bien.

Toutefois il y a des imprévus et modifications à prendre en compte.

La SAS DUBOCLARD – siège social 9 rue Carreaux Pradet BP 20 - 63460 JOZERAND a fait parvenir des moins-values et des plus-values.

Un avenant est donc nécessaire afin de régulariser le marché.
Cet avenant est au prix de 466.80 € HT.

Le Maire propose de valider cet avenant.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 12

OBJET : INDEMNITES GARDE PECHE 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Claude LORIEUX perçoit une indemnité représentative de ses frais de carburant à hauteur de 250 € par mois pour effectuer la mission de garde pêche.

Au vu du sérieux de l'agent, il est proposé une augmentation de cette indemnité. Il est proposé de verser mensuellement 300 € à partir du 1^{er} mai 2025.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

